



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est donné par la greffière-trésorière que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 239-0426 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Rosaire.**

Le règlement prévoit des sanctions que peut entraîner un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, telles que définies à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 10^e jour de mars 2026.

Julie Roberge
Greffière-trésorière